

Aix Marseille Université et le FIPHFP :
un engagement renouvelé pour la 3^{ème} fois en
faveur de l'inclusion professionnelle
des personnes en situation
de handicap



Nous sommes heureux de vous convier à la signature de convention entre Aix Marseille Université et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP), **lundi 23 septembre 2024 à 10h.**

Aix Marseille Université - Jardin du Pharo
Bat A, 58 Boulevard Charles Livon - Marseille 13007
Amphithéâtre Gastaut

La signature sera suivie des témoignages insertion « enseignement et recherche » de 10h30 à 11h30 d'une doctorante, de deux post-doc et d'un Maître de conférences.

Après une première convention (2018-2021) dédiée à l'élaboration et à l'organisation de la politique handicap, suivie d'une seconde (2021-2024) visant à structurer une offre de services pour les personnels en situation de handicap, Aix Marseille Université (amU) se tourne désormais vers une approche globale pour garantir une inclusion durable et réaffirme sa volonté de contribuer aux réussites collectives et individuelles qui font progresser la société.

« amU s'engage à atteindre un taux de 6 % d'agents en situation de handicap d'ici 2028 »

Malgré la complexité intrinsèque liées aux modalités de recrutement dans la fonction publique d'état en général, et dans l'enseignement supérieur en particulier, amU est passée d'un taux d'emploi de 2,02% avant le conventionnement à 4,60% en 2024.

Cette nouvelle convention avec le Fiphfp a pour objectif de renforcer la capacité à recruter des personnes en situation de handicap dans toute la diversité de ses postes, profils, missions et catégorie de personnels. Elle vise à intégrer ces personnes de manière pérenne dans les activités et les équipes de travail, et à favoriser leur inclusion au sein des collectifs de l'Université. Ce nouveau plan d'action vient consolider les initiatives déjà mises en œuvre tout en explorant de nouveaux domaines d'intervention, notamment en facilitant l'accès durable aux carrières académiques pour les étudiants en situation de handicap.

Des actions concrètes

- Depuis 2020, amU a renforcé sa politique en faveur du handicap avec la nomination d'un Vice-président Santé et Handicap. Cette organisation a permis d'établir une coordination efficace entre les différents services, garantissant ainsi la cohérence et l'efficacité des initiatives au bénéfice de la communauté amU en situation de handicap.
- Les dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'inclusion des personnes en situation de handicap ont été renforcés, que ce soit pour les étudiants, avec la mission handicap au sein des Bureaux de la Vie Étudiante (DVEC), ou pour les personnels via le bureau handicap de la DRH. De plus, le réseau de référents handicap DRH Campus assure un accompagnement de proximité.
- L'Établissement a également intensifié sa collaboration avec la fondation A*midex, en déployant l'action « doctorants handicap », soutenant ainsi les parcours académiques des doctorants en situation de handicap.

→ A propos du FIPHFP

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois Fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Il accompagne les employeurs publics pour la mise en oeuvre des politiques d'inclusions en milieu professionnel contribuant ainsi au changement de regard sur le handicap. Depuis sa création, le taux d'emploi direct est passé de 3,55 % en 2006 à 5,66 % en 2023 (4,64% pour la fonction publique d'Etat).

En 2023, le FIPHFP a priorisé ses actions autour des quatre thématiques identifiées par le programme exceptionnel 2022 / 2024 qui sont déterminantes pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la Fonction publique :

L'accessibilité numérique

L'évolution de carrières

Les handicaps invisibles

Les nouveaux modes et lieux de travail

→ A propos de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise :

les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé),

les gestions d'actifs, le suivi des filiales

et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur

<https://www.caissedesdepots.fr/>

Contacts presse :

Direction de la communication
amU

clara.bufi@univ-amu.fr

dircom-contact@univ-amu.fr

FIPHFP :

Fanny Auverny-Bennetot

fauverny@image7.fr